

27^{ème} PRINTEMPS MÉDICAL
DE BOURGOGNE



Samedi 29 Mars 2014 à Dijon

La reconnaissance du handicap, un outil pour maintenir une activité professionnelle

Pascal CLARKE, Coordination du Plan régional d'insertion des travailleurs
handicapés (PRITH) de Bourgogne



Le handicap : qui est concerné ?

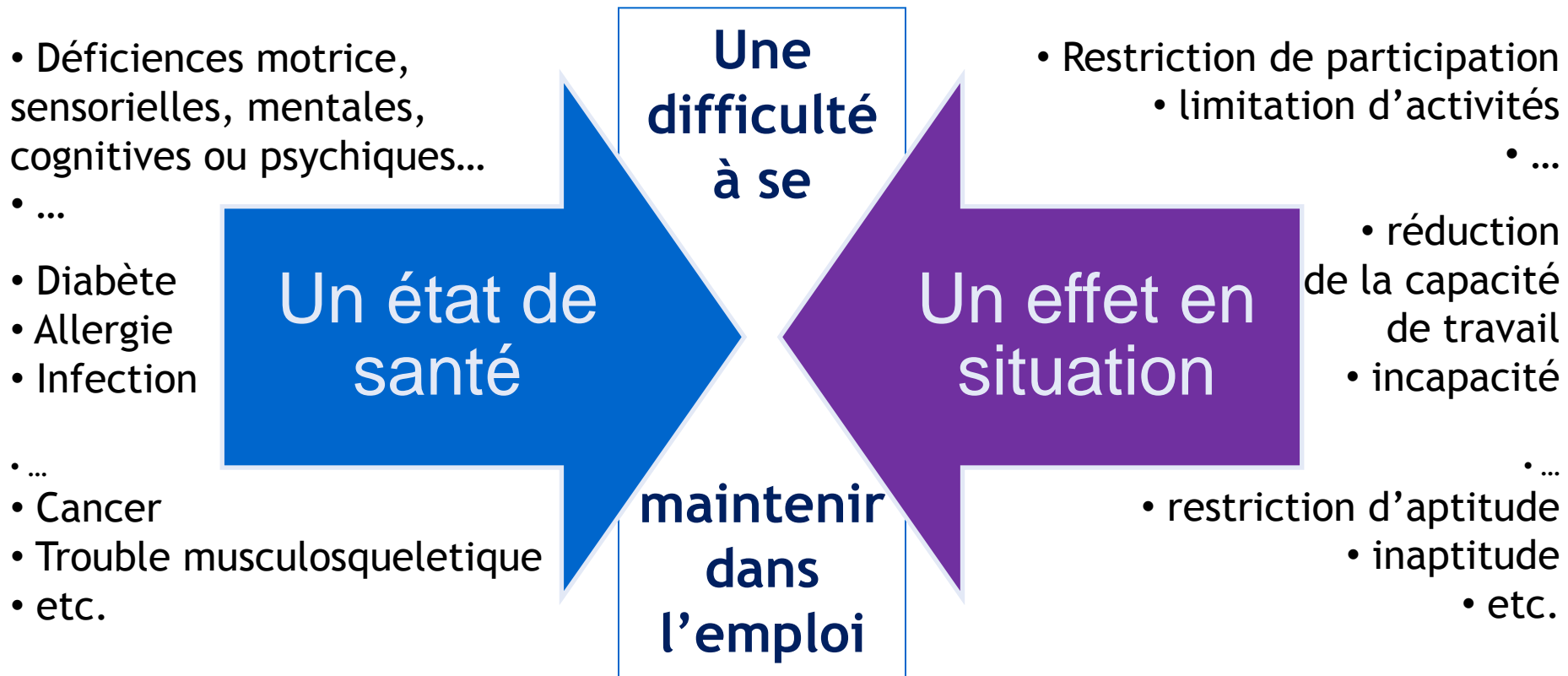
24% de la population active
se déclarant handicapée
(travail, vie quotidienne, déplacements)



5% de la population active
Avec reconnaissance administrative du handicap
Au sens de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
(Invalidité, rente accident du travail, RQTH...)

Soit 2 millions de personnes

« Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé » pourquoi y prétendre ?



Être reconnu handicapé, quel intérêt ?

Des acteurs

- Assurance maladie
- Services de santé au travail
- Services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth)
- Cap emploi
- Agefiph ou FIPHFP
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- etc.

**Priorité ou
exclusivité
d'accès par la
RQTH**

Des outils et services

- Actions de remobilisation pendant l'arrêt de travail
- Bilan, Formation, rééducation professionnelle
- Etudes et aménagements des postes et situations de travail
- Aides humaines et techniques
- Conseil / accompagnement
- Aides financières
- etc.